



# SAFE USE INSTRUCTIONS SHEET

S'applique aux produits de fibre de verre à filaments continus

Date de préparation: 08/01/2009

Date de révision: 01/06/2016

Révision numéro : 03

## 0. Introduction

La Réglementation Européenne sur les produits chimiques N° 1907/2006 (REACH) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Juin 2007 EXIGE des Fiches de Données de Sécurité (FDS) pour les substances et préparations dangereuses uniquement. Nos **produits de fibre de verre à filament continu** (CFGF) sont des articles selon REACH et de ce fait, l'exigence de fournir une FDS n'est pas applicable.

**Owens Corning** veut cependant continuer de communiquer à ses clients les informations nécessaires à la manipulation et l'utilisation en toute sécurité des produits de fibre de verre à filaments continus au moyen d'un nouveau document : **la fiche d'instructions pour une utilisation en toute sécurité (Safe Use Instructions Sheet)**.

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Nom générique</b>	Produit de fibres de verre à filaments continus (CFGF) <b>en verre AR</b>
<b>Noms communs</b>	Fil coupé sec et humide, Roving direct, Roving assemblé, Mat de fils coupés
<b>Noms commerciaux</b>	<b>ARcotex<sup>®</sup>, Cem-FIL<sup>®</sup>, Anti-Crak<sup>®</sup>, Slurry-FIL<sup>™</sup></b>
<b>Utilisation</b>	Renfort de ciment, béton et autres matrices minérales Renfort de résines en milieu corrosif
<b>Contact du fournisseur</b>	European Owens Corning Fiberglas SPRL Chaussée de la Hulpe 166 1170 Brussels Belgium + 32 26 74 82 11
<b>Contacts pour information sur la santé</b>	(8am-5pm CET): European R&D: + 33 479 75 53 00 <a href="mailto:productcompliance@owenscorning.com">productcompliance@owenscorning.com</a>

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement européen (CE) n°1272/2008.

Cette section identifie les dangers potentiels liés à l'article i.e. sa forme, ses dimensions et autres caractéristiques physiques

- Peut causer démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses due à l'effet d'abrasion mécanique des fibres
- Exposition aux poussières en suspension dans l'air et aux fibres (inhalation)

Pour les détails, voir section 11.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

**Les produits de fibre de verre à filaments continus (CFGF) sont des articles selon REACH (1907/2006/ER).**

Ces produits sont constitués de verre, lequel a reçu la forme spécifique de filament et une dimension particulière (diamètre). Un traitement de surface (ensimage) est appliqué sur les filaments qui sont ensuite rassemblés pour former une mèche. Le fil est ensuite traité pour lui donner un design spécifique selon l'usage de l'utilisateur final de l'article. L'ensimage est un mélange de produits chimiques, i.e. agent couplant, agent filmogène, aide au processus. Le contenu en ensimage est habituellement inférieur à 3%.

Pour les produits de mat à filaments continus ou de fils coupés, un liant (binder) est appliqué dans une deuxième étape pour former le mat. Le contenu en liant (mélange de résine de type polymère) est habituellement inférieure à 10% du poids du produit fini.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes
- Ne pas frotter ou gratter les yeux
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialisé

### Contact avec la peau

- Laver immédiatement à l'eau froide et au savon
- NE PAS utiliser de l'eau tiède, car ceci aura pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer les fibres davantage
- NE PAS frotter ou gratter les zones affectées.
- Retirer les vêtements « contaminés ».
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin

### Inhalation

- Mettre la victime à l'air libre
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Les produits de fibre de verre à filaments continus ne sont pas inflammables, sont incombustibles et incomburants.** Seul l'ensimage et/ou le liant sont combustibles et peuvent rejeter de petites quantités de gaz dangereux en cas d'incendie ou de chauffage prolongés.

### **Moyens d'extinction appropriés**

- brouillard d'eau
- poudre d'extinction
- mousse
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et des articles de protection anti-incendie

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles:** Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **Méthodes de nettoyage**

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés
- Éviter le balayage à sec
- Verser le maximum du matériel renversé dans un container
- Utiliser un aspirateur anti-poussière muni d'un filtre à haute efficacité pour ramasser la poussière et les fibres
- Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### **Manipulation**

- Porter un équipement de protection individuel en cas de contact direct avec le produit (voir section 8)
- Éviter et/ou minimiser la formation de poussière

### **Stockage**

Conserver le produit dans son emballage d'origine afin de minimiser la formation potentielle de poussières.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Les fibres de verre à filaments continus ne sont pas respirables cependant certains processus mécaniques peuvent générer de la poussière ou des fibres en suspension (voir section 11). Les limites d'exposition professionnelles mentionnées ci-dessous sont applicables lors de l'exposition à des fibres en suspensions dans l'air et/ou à la poussière.**

**Limites d'exposition/****NOTE :**

L'utilisateur de produits de fibre de verre à filaments continus doit se conformer aux réglementations nationales en vigueur concernant la protection de la santé des travailleurs. Vous trouverez ci-dessous quelques valeurs de limites d'exposition professionnelles dans différents pays.

	Poussière respirable	Poussière totale	Fibre respirable
AGCIH	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Autriche	<b>5 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>5 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>0,5 fibre/ml</b>
Belgique	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Denmark	<b>5 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>0,1 fibre/ml</b>
Finlande	-	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
France	<b>5 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Allemagne	<b>1,25 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	-
Irlande	<b>4 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Italie	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Pays-Bas	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>0,5 fibre/ml</b>
Norvege	<b>5 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Portugal	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Espagne	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Suède	<b>5 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>1 fibre/ml</b>
Suisse	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>0,5 fibre/ml</b>
Royaume-Uni	<b>4 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>10 mg/m<sup>3</sup></b>	<b>2 fibres/ml</b>

**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Une extraction locale et/ou une ventilation générale doivent être mises en place afin de maintenir l'exposition en-deçà des limites d'exposition réglementaires. Un système de collection de poussières doit être utilisé dans tout processus de transfert, coupe, usinage ou tout autre procédé générateur de poussières. Des méthodes de nettoyage humide ou des systèmes d'aspiration devraient être utilisés.

**Equipement de protection individuelle****Protection respiratoire:**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (FFP1 or FFP2 en fonction de la concentration en suspension dans l'air)

**Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection de la peau et du corps:**

Gants de protection et Chemises à manches longues et pantalon long

**Bonnes pratiques d'hygiène industrielle**

- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Éviter l'infiltration de la poussière dans les bottes et les gants à l'aide de serre-poignets et de serre-chevilles
- Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation

**9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

<b>Aspect:</b>	Blanc
<b>Etat physique</b>	Solide
<b>Point de ramolissement</b>	>800°C
<b>Point de fusion</b>	Ne s'applique pas
<b>Température de décomposition</b>	Sizing et binder commencent à se décomposer à 200°C
<b>Densité</b>	~ 2.5-2.6 (eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble

**10. STABILITE & REACTIVITE**

**Stabilité chimique :** Stable sous conditions normales

**Produits de décomposition:** Voir Section 5 pour les informations sur les produits de décomposition dus au feu

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**Toxicité aiguë :** non relevante

### Effets locaux

Les poussières et les fibres peuvent causer démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses due à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Le symptôme disparaît quand l'exposition cesse. Une abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du règlement (CE) 1272/2008. Les fibres de verre à filaments continus ne sont pas classées irritantes selon le règlement (CE) 1272/2008.

L'inhalation peut faire tousser et éternuer. L'exposition à de fortes concentrations peut entraîner des difficultés respiratoires, des congestions et un sentiment d'oppression.

### Effets à long terme

Les fibres de verre à filaments continus ne sont pas respirables selon la définition de la World Health Organization (WHO).

Une fibre respirable a un diamètre (d) plus petit que 3µm, une longueur (l) plus grande que 5µm et un rapport l/d plus grand ou égal à 3. Les fibres avec un diamètre plus grand que 3µm, ce qui est le cas de nos fibres de verre à filaments continus, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et de ce fait n'occasionnent pas de maladie pulmonaire.

Les fibres de verre à filaments continus ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de plus petites longueurs mais de même diamètre et de poussières.

Un examen au microscope des poussières de verre broyé montre la présence de petites quantités de particules respirables. Parmi ces particules, certaines, irrégulières, ont une forme semblable à une fibre en terme de rapport l/d ; on les appelle « Shards » (éclats). A notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules respirables, mesurés sur nos sites de production, sont 50 à 1000 fois inférieures aux limites d'exposition professionnelle autorisées.

De plus, les fibres de verre à filaments continus ne sont pas cancérogènes. (voir section 15)

## 12. INFORMATION ECOTOXICOLOGIQUE

Des données spécifiques ne sont pas disponibles mais cet article n'est pas supposé dangereux pour l'environnement.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets de fibre de verre ne sont pas classés comme dangereux. Numéro européen du catalogue de déchet : 101103.

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

IMDG/IM – RID – ADR – ICAO – IATA – DOT - TDG - MEX

non réglementé

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Ce produit n'est pas dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008.**

### **Information sur la non-cancérogénicité**

Les fibres de verre à filaments continus ne sont pas classées cancérogènes par le règlement (CE) 1272/2008 étant donné qu'il ne s'agit pas de "fibres à orientation aléatoire."

En juin 1987, l'IARC a classé les filaments continus de fibre de verre dans la catégorie des produits non cancérogènes pour l'homme (Groupe 3). Les résultats des études réalisées sur l'homme et l'animal ne sont pas suffisamment concluants, selon l'IARC, pour classer les filaments continus de fibre de verre comme matière cancérogène (que ce soit dans la catégorie possible, probable ou sûre). Cette conclusion a été confirmée par l'IARC en octobre 2001.

### **Inventaires chimiques nationaux**

Les produits de fibre de verre à filament continu sont des articles sous les différents inventaires chimiques nationaux listés ci-après et sont, de ce fait, exemptés d'enregistrement :

- The European Inventory of Existing Chemical Substances: EINECS/ELINCS,
- The US EPA Toxic Substance Control Act: TSCA,
- The Canadian Chemical Registration Regulations: NDSL/DSL,
- The Japanese Chemical Substances Control Law under METI: CSCL,
- The Australian Inventory of Chemical Substances: AICS,
- The Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances: PICCS,
- The Korean Existing Chemicals List: (K)ECL and
- The Inventory of Existing Chemical Substance in China (IECSC)

Cependant, selon les règles de mise sur le marché et d'utilisation de produit chimique en vigueur dans les pays où nos produits sont fabriqués, tout produits chimiques utilisés sur un site de production doit être listé dans l'inventaire du pays.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Certaines matières premières vitrifiables du verre AR peuvent être faiblement radioactives. La quantité d'Uranium et de Thorium est inférieure à 500 ppm avec une activité spécifique inférieure à 20Bq/g.

Ce document a été conçu pour s'aligner avec le Règlement REACH

#### **Avertissement**

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche d'instructions. Le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

**Fin de la S.U.I.S.**